

## Un plan de lutte à la pauvreté sans envergure

Le plan de lutte à la pauvreté déposé par le gouvernement Legault ne s'attaque pas aux causes du problème, selon les groupes communautaires et l'opposition.

PAR FRANCIS HÉBERT-BERNIER • [ANALYSES](#) • 27 JUIN 2024



La ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire, Chantal Rouleau. Capture d'écran: Assemblée nationale. Montage: Pivot

**Le gouvernement Legault a récemment déposé son plan de lutte à la pauvreté pour 2024-2029, qui donne les grandes lignes de son action pour aider les plus démunis dans les années à venir. La majorité des mesures qu'il contient sont toutefois administratives, et non des mesures d'aide directe. Le plan serait trop peu ambitieux pour faire une réelle différence, selon les groupes de défense et l'opposition.**

Le [Plan d'action gouvernemental visant la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 2024-2029](#) a été discrètement déposé à la veille du congé de la Fête nationale par la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire, Chantal Rouleau.

Il offre très peu de nouvelles mesures pour combattre la pauvreté, prévient d'emblée Serge Petitclerc, du Collectif pour un Québec sans pauvreté. « Les gros morceaux, comme l'aide de 40 millions \$ aux banques alimentaires, étaient déjà prévus au dernier budget », remarque-t-il.

« Mais surtout, si on veut vraiment combattre la pauvreté, il faut augmenter les revenus, soit avec des programmes d'aide ou en augmentant le salaire minimum. Ce n'est pas seulement notre collectif qui le dit, c'est inscrit dans la loi », insiste-t-il.

*« Les derniers plans ont toujours été l'occasion de mettre en œuvre des mesures structurantes qui ont réellement aidé à réduire la pauvreté dans la province. »*

*Serge Petitclerc, Collectif pour un Québec sans pauvreté*

« Et sur ce point, le plan n'offre tout simplement rien. Certaines mesures ont l'air de s'y attaquer, mais elles ne tiennent pas la route quand on les regarde de plus près », souligne-t-il.

Par exemple, les personnes assistées sociales qui travaillent pourront désormais conserver 10 % de leurs revenus de travail qui excèdent la limite permise de 200 \$ par mois. « Donc une personne qui gagne 250 \$ se faisait enlever 50 \$, maintenant on lui enlèvera 45 \$ », ironise Serge Petitclerc.

« Ce n'est pas ça qui fait une différence, surtout que c'est seulement pour ceux qui ont des revenus de travail », explique-t-il. Il rappelle que les prestataires des programmes d'aide n'ont généralement

pas un revenu suffisant pour couvrir l'ensemble de leurs besoins de base.

« Cette mesure, ce n'est rien de moins qu'une claque au visage pour ceux et celles qui sont les plus vulnérables dans notre société », remarque Christine Labrie, porte-parole de Québec solidaire en matière de solidarité sociale.

Devant cette critique, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale a répondu par courriel que « le gouvernement a comme objectif spécifique d'accompagner plus de 50 000 prestataires de l'assistance sociale, devant souvent surmonter des difficultés particulières, dans une démarche vers l'emploi ou toute autre forme de participation sociale ».

### **La pauvreté, un problème administratif?**

De plus, la majorité des mesures proposées dans le plan (41 sur 71) visent soit à régler des problèmes administratifs, à améliorer la coordination entre les différents organismes publics ou à aller chercher de nouvelles données sur les plus démunies, selon l'analyse réalisée par Pivot.

Parmi celles-ci, il y en a tout de même une qui pourrait potentiellement faire une grande différence, remarque Serge Petitclerc. En effet, le gouvernement compte étendre à un plus grand nombre de professionnel·les le pouvoir de diagnostiquer des contraintes sévères à l'emploi, un prérequis pour obtenir le programme de revenu de base.

« C'était une demande qui datait de plusieurs années et qui pourrait faire une grande différence en permettant aux travailleurs sociaux de déclarer des contraintes sévères à l'emploi », souligne Serge Petitclerc. Cela pourrait permettre à des personnes ayant des contraintes non médicales, dont les personnes en situation d'itinérance, d'avoir accès aux prestations et aux programmes d'aide.

« Être itinérant, ce n'est pas une condition médicale, mais maudit que ça t'éloigne du marché du travail », souligne le porte-parole.

Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale indique que la plupart de ces mesures administratives doivent être considérées comme faisant partie d'une vaste refonte de l'assistance sociale, dont les règles n'ont pas été révisées depuis longtemps.

Il se félicite ainsi d'enlever plusieurs paramètres « qui limitent la participation des prestataires et pour lesquels des groupes de défenses des droits des prestataires et des personnes handicapées font des revendications depuis plusieurs années »

*« C'est honteux de sortir ça un vendredi précédant une fin de semaine fériée importante pour le Québec. Mais c'est surtout honteux de manquer une opportunité de vraiment s'attaquer à la pauvreté et l'exclusion sociale. »*

*Désirée McGraw, PLQ*

Quant aux mesures restantes (30 sur 71), quatorze d'entre elles consistent à bonifier ou reconduire des programmes d'aide existants. C'est notamment le cas de l'aide de 15 millions \$ accordée aux banques alimentaires pour leur besoin d'infrastructures, ou encore de la reconduction des cliniques mobiles d'impôt destinées aux plus démunis.

Les seize autres mesures sont effectivement des aides directes, mais leur portée varie grandement. Par exemple, si l'annulation des pénalités pour les rentes de retraites des personnes invalides, déjà annoncées dans le budget, a un grand potentiel, celle offrant un rabais de 30 % sur les accès annuels aux parcs de la Sépaq peut difficilement être qualifiée de structurante.

Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale insiste que le plan se veut évolutif et qu'il pourra être modulé au cours des prochaines années pour s'adapter aux besoins changeants de la population et à la conjoncture économique. Aux dires du ministère, ce caractère évolutif serait d'ailleurs une des grandes améliorations proposées par le plan.

## **Un plan déconnecté de la réalité des plus démunis**

Pour Serge Petitclerc, ce plan montre bien que la lutte à la pauvreté est loin d'être une priorité pour le gouvernement Legault. « La lutte à la pauvreté, ce n'est vraiment pas leur tasse de thé, et on voit bien que c'est passé derrière les autres problèmes auxquels fait face le gouvernement, ».

Une analyse que partage la porte-parole libérale en matière de solidarité sociale, Désirée McGraw. « J'ai trouvé ça honteux sur toute la ligne. »

« Honteux de sortir ça un vendredi précédant une fin de semaine fériée importante pour le Québec. Mais c'est surtout honteux de manquer une opportunité de vraiment s'attaquer à la pauvreté et

l'exclusion sociale », déplore-t-elle.

*« Être itinérant, ce n'est pas une condition médicale, mais maudit que ça t'éloigne du marché du travail. »*

*Serge Petitclerc*

Même le mot du premier ministre François Legault en introduction du plan démontrerait une mécompréhension importante de la réalité des plus démunis, selon Serge Petitclerc. « Il parle de ses baisses d'impôts de 1627 \$ pour un couple et de 814 \$ pour une personne seule, mais ça, c'est si tu gagnes 100 000 \$. Pour ceux et celles qui gagnent 18 000 \$ et moins, la baisse d'impôt est de zéro! »

Devant ces critiques, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale s'est défendu en soulignant que le plan prévoit tout de même 140 millions \$ pour des mesures de sécurité alimentaire.

### **Respecter la loi, sans plus**

Rappelons que le gouvernement avait l'obligation légale de présenter un plan de lutte à la pauvreté pour les cinq prochaines années en raison des dispositions de la [loi sur la lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale](#).

Celle-ci prévoit que le gouvernement se doit « d'intervenir à la fois sur les causes et sur les conséquences de la pauvreté et de l'exclusion sociale pour que chaque personne puisse disposer du soutien et de l'appui que nécessite sa situation afin qu'elle puisse elle-même cheminer vers l'atteinte de son autonomie et participer activement à la vie sociale et au progrès collectif ».

Un objectif noble que le présent plan risque de ne pas honorer pleinement, prévient Serge Petitclerc.

« Mais surtout, les derniers plans ont toujours été l'occasion de mettre en œuvre des mesures structurantes qui ont réellement aidé à réduire la pauvreté dans la province », remarque-t-il. « En 2004, il y a eu les allocations familiales et le crédit d'impôt pour solidarité. En 2010, le programme de prime au travail. En 2017, le revenu de base », précise-t-il.

« Cette fois-ci, on n’a rien de comparable. »



## Auteur·e

---



**FRANCIS HÉBERT-BERNIER**

Diplômé en histoire et en journalisme et passionné par l'économie et les sciences, Francis Hébert-Bernier est devenu journaliste pour mieux comprendre le monde qui nous entoure. Sa spécialité : déconstruire le discours dominant en tirant sur le fil qui dépasse.



## La nouvelle Stratégie québécoise en habitation mise surtout sur ce qui existe déjà

PAR FRANCIS HÉBERT-BERNIER • [ANALYSES](#) • 29 AOÛT 2024

Le plan stratégique du gouvernement du Québec en matière d'habitation s'appuie principalement sur des mesures déjà annoncées, en plus de manquer d'ambition, selon plusieurs observateurs.



## Loin du « vandalisme économique », la hausse d'impôt sur les gains en capital est un petit pas vers l'équité fiscale

PAR FRANCIS HÉBERT-BERNIER • [ANALYSES](#) • 20 AOÛT 2024

Les arguments mis de l'avant par les conservateurs pour dénoncer la hausse d'impôt proposée par le gouvernement Trudeau ne collent pas à la réalité selon...



## **Itinérance et sécurité dans le quartier chinois : plus de répression ou plus de logements?**

PAR BIFAN SUN • [ANALYSES](#) • 5 AOÛT 2024

Des organismes communautaires dénoncent la passivité et la négligence de la Ville dans la protection des logements abordables et font appel à des solutions inclusives.

## S'inscrire à notre infolettre!

Votre adresse électronique

### Soumettre

Vous pouvez vous désinscrire à tout moment. Vous avez une question? [Contactez-nous](#) ou consultez notre [politique de confidentialité](#) pour plus d'informations.

PUBLICITÉ



**Sais-tu ce que fait ton institution financière avec ton argent ?**

À la Caisse solidaire, on investit l'épargne de nos membres dans les entreprises d'économie sociale d'ici. Chez nous, pas de compromis avec tes valeurs.

**Joins le mouvement!**

**Desjardins**  
Caisse d'économie solidaire

## Opinions

---



### Changer les choses de l'intérieur

PAR JUDITH LEFEBVRE • 6 SEPTEMBRE 2024



## **Le condo locatif, nouvel objet de désir du capitalisme rentier**

PAR FRANCIS DOLAN • 4 SEPTEMBRE 2024



## **Faire taire les femmes**

PAR ANNE-SOPHIE GRAVEL • 30 AOÛT 2024



## **« Faites quelque chose »**

PAR TAMARA THERMITUS • 28 AOÛT 2024



## **Loi sur l'ingérence étrangère : on s'en est fait passer une vite**

PAR ALEXANDRE POPOVIC • 26 AOÛT 2024

## **Pourquoi s'abonner à Pivot?**

Soutenir Pivot, c'est encourager un journalisme indépendant, rigoureux et qui sort des sentiers battus, en plus de vous permettre de participer activement à notre média.

**Je m'abonne à Pivot!**

## Balados

---

**BALADO S6 – Épisode 12 – OD Furie**



**BALADO S6 – Épisode 11 – L'amour a pris son temps**



---

**BALADO S6 – Épisode 10 – Mon ex à moi**



**BALADO S6 – Épisode 9 – OD piments**



**BALADO S6 – Épisode 8 – Le pop-corn a éclu**





## AU TOURNANT DE L'INFORMATION

### Lisez-nous sur



GOOGLE NEWS

## Lisez Pivot dans votre boîte de réception

Abonnez-vous à notre infolettre pour recevoir chaque semaine toute l'actualité des luttes et des alternatives.

-----  
Votre adresse courriel

**Soumettre**

Vous pouvez vous désinscrire à tout moment. Vous avez une question? [Contactez-nous](#) ou consultez notre [politique de confidentialité](#) pour plus d'informations.

**MISSION**

**POLITIQUE ÉDITORIALE**

**FINANCEMENT**

**CONTRIBUER À PIVOT**

**ANNONCER DANS PIVOT**

**SIGNALER UNE ERREUR**

**INFOLETTRE**

## S'ABONNER



© 2024 Coop de solidarité Pivot. Tous droits réservés | Propulsé par Indiegraf Media

[Politique de confidentialité](#)